LETTRE CONTENANT CE QVI S'EST PASSÉ

en l'Assemblée du Parlement, depuis le Dimanche & Lundy quatorze & quinziesme Mars mil six cens quarante-neuf, sur le sujet des Articles signées à Ruel.



A PARIS,
Chez la veufue d'ANTHOINE COVLON, ruë d'Escosse, aux trois Cramailleres.

M. DC. XLIX.

Auec Permission.



LETTRE CONTENANT ce qui s'est passé en l'assemblée du Parlement, depuis le Dimanche & Lundy 14. & quinziesme Mars 1649. sur le sujet des articles signées à Ruel.



ONSIEVR,

Puis que nos Lettres ne sont plus suspectes, & que la liberté de la sortie ne leur est plus interdite ; I'ay pris l'occasion à ce soir de vous depescher ce Laquais, pour apprendre de vous nouuelles certaines de tout ce qui s'est passé à la Conference de Ruel. Les Lauriers dont les carrosses de Messieurs nos

Deputez estoient enuironnez nous faisoient esperer qu'ils rapportoient la Paix, & qu'ils auoient vaincus celuy qui en estoit le principal obstacle : Mais le Resultat des assemblées d'hier & d'aujourd'huy nous a fait voir que cette Paix ne pouuant venir que de Dieu seul, & que sa iustice n'estant encore assez vangée de nos crimes, nous n'en deuions si tost attendre les effects. Arrest fut hier donné, par lequel Messieurs nos Princes & Generaux sont declarez vnis auec le Parlement, & les pretentions des vns & des autres communes : Aujourd'huy leur Assemblée qui a duré depuis huict heures du matin jusqu'à cinq du soir, nous a long-temps tenus en suspens dans le desir que nous auions d'en apprendre l'issuë ; mais enfin nous voyons que tout se dispose à la guerre, ou du moins aux longueurs d'vne seconde Conference : Ils ont arrestez que Deputez seroient enuoyez pour porter le cahyer contenant les pretentions de M ssieurs nos Generaux, & que tres-humble R monstrance seroit faite au Roy, à ce que l'Article portant la continuation des prests pour deux ans fust biffé du Traitté de Paix. Le bruit court qu'ils demandent la mesme chose

pour la ſignature du Cardinal Mazarin : ſi cela eſtoit tout le monde preuoit infailliblement la guerre, mais encore Paris l'aymeroit-il mieux qu'vne Paix honteuſe : Ie ne vous oſe tout dire ſur ce ſujet. A dieu, Ie ſuis,

MONSIEVR,

Voſtre tres-affectionné ſeruiteur.......

Paris le Lundy au ſoir 15. Mars 1649.